

**Zeitschrift:** Rapport annuel / Association nationale pour le développement du tourisme  
**Herausgeber:** Association nationale pour le développement du tourisme  
**Band:** 12 (1929)  
**Vorwort:** Douzième rapport annuel  
**Autor:** [s.n.]

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 03.05.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# DOUZIÈME RAPPORT ANNUEL

comprenant la période

du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 1929

---

L'exercice 1929 clôture la quatrième période triennale (1918-1929) d'activité de l'Association Nationale pour le Développement du Tourisme et de son organe exécutif, l'Office Suisse du Tourisme à Zurich et Lausanne. Un regard jeté sur cette période nous permet d'affirmer que les institutions sus-mentionnées ont consciencieusement rempli les charges qui leur sont confiées, travaillant ainsi pour le plus grand bénéfice des milieux intéressés. Ceci s'applique tout particulièrement au dernier exercice, pendant lequel l'activité de l'Office Suisse du Tourisme et de ses agences s'est accrue d'une manière notable, à l'intérieur du pays comme à l'étranger.

Si l'année 1929 ne constitue pas, pour le tourisme suisse, une période exceptionnellement prospère, elle ne marque pas non plus un recul, mais bien plutôt un progrès général dans le mouvement des étrangers, ce que prouvent les statistiques établies par notre Office et les résultats publiés par les entreprises de transport. En comparant ces données avec celles des autres pays, on se persuadera que les efforts réunis des organisations intéressées à la propagande touristique suisse ont atteint les résultats sur lesquels il était permis de compter en prenant en considération la situation économique des pays alimentant principalement le tourisme de notre pays.

## A. ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

La douzième assemblée générale de l'Association Nationale pour le Développement du Tourisme a eu lieu à *Berne*, le 6 juin 1929, sous la présidence de M. G. *Kunz*. Elle comptait 76 membres et délégués, dont 67 exerçaient le droit de vote et représentaient un total de 606 voix.

MM. *Bourgeois*, Conseiller municipal à Lausanne et le *Dr Frey* à Berne, fonctionnaient en qualité de scrutateurs, M. *Jaton* à Zurich, secrétaire du Conseil du Tourisme, tenait le procès-verbal.

Dans son rapport de direction, M. *Junod* a examiné la question de la rationalisation de la propagande touristique, que l'Office Suisse du Tourisme est tout disposé à étudier, d'entente avec les entreprises de transport, la Société suisse des Hôteliers et les autres intéressés au tourisme, afin d'obtenir une unité d'action plus complète, mais à condition que les principes statutaires à la base de notre Association soient intégralement maintenus.

Dans la discussion qui suivit, M. le Président *Kunz* s'attacha à établir que sa motion présentée à la Commission de Propagande et de Publicité des Chemins de fer fédéraux n'était en tous cas pas dirigée contre l'Office Suisse du Tourisme, dont il a été un des promoteurs et dont il